PAGE 8 mardi 11 février 2020 **'AGEFI**

POLITIQUE

Quatrième hausse consécutive du chômage

CONJONCTURE. En janvier, la proportion de sans-emploi s'est établie à 2,6%, contre 2,5% en décembre.

Au terme de la période sous re-vue, 121.018 personnes étaient inscrites auprès d'un Office ré-gional de placement soit une pro-gression de 3,2% sur un mois. En rythme annuel, le taux de chômage affiche un recul de 0,1 point de pourcentage. Sans tenir compte des variations saisonnières (CVS), la proportion de sans-emploi est restée stable par ramport à décembre à 2,3%.

A l'origine de deux initiatives par rapport à décembre, à 2,3%. Les économistes étaient partagés. Ceux de Credit Suisse et de Swiss Life ont visé juste, en tablant sur 2,6%. Les autres spécialistes pen-chaient davantage en faveur de 2,7% ou 2,5%. Pour le taux CVS, 2,7% ou 2,5%. Pour le taux CVS, une majorité avait retenu 2,3%. Le jura enregistre une basse de 0,1 point, Genéve demeure stable, tandis que Neuchârel accuse une hausse de 0,2 point, tout comme Vaud (3,3%). Le Valais affiche un taux à 3,6% grâce à une contraction de 0,2 point, Fribourg demeure le leader romand malgré une augmentation de 0,1 point, à 2,9%. Le nombre de sansemploi s'est inscrit à la haussi dans la région francophone du Jura bernois, à 3,2% (+0,2 point) Chômage des jeunes

Chômage des jeunes en progression Le chômage des jeunes s'est renforcé de 1,7% à 12.597 inscrits. Cette hausse est encore plus marquée chez les seniors (plus de 50 ans), avec une progression de 3,1% à 34.150 personnes. Le nombre de demandeurs d'enploisa gonflé de 0,7% à 194.233. Les personnes au chômage de ongue durée (+2,9%) à 14.030.—(awp)

GENÈVE: invalidation de l'initiative sur la BCGE A Genève, la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a confirme l'invalidation de l'initiative qui demande à la Banque cantonale de Genève de «rembourser les 3,2 milliards de francs prétès» par le canton. Les juges estiment que le texte peut porter à confusion et est susceptible d'égarer les citoyens. Les juges constatent que l'Etat de Genève a la jamais directement versé de montants en faveur de la BCCE, lors de son sauvetage, en 2000. Or, l'initiative controversée part de «l'idée qu'une somme de 3,2 milliards de francs aurait été prétée» par le canton. Cette vision des choses ne correspond pas à ce qui s'est réellement passé. L'intervention de l'Etat a consisté à predre en charge les pertes enregistrées sur la vente des artifs à problème de la BCCE, transférés à une fondation de valorisation mise sur pied par les autorités cantonales. — (awp)

Egalité salariale: faut-il amender les entreprises fautives?

SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS. Le Conseil national débattra de cette question en mars, avant le Conseil des Etats.

L'égalité salariale entre hommes et femmes revient sur le de vant de la scène fédérale. Le Conseil de la scène fédérale. Le Conseil national se prononcera en mars sur plusieurs modifications de la loi sur l'ègalité. Or cette législa-tion a déjà éte réformée à la fin de l'année 2018. Cette révision entrera en vigueur le premier juillet.

parlementaires, le conseiller na tional socialiste, Mathias Rey nard, justifie son action: «La ré utona socianise, vadamas sey-mard, justifie son action: «La re-forme de 2018 est mince. Elle concerne une toute petite mino-rité d'entreprisss (ndir. 0.8% d'en re elles) et touche moins de la motité des salariés de ce pays-Cette nouvelle loi ne prevolte. Cette nouvelle loi ne prevolte vier-vertable effer, elle n'incite pas à respecter l'égalité salariale. Dans vertable effer, elle n'incite pas à respecter l'égalité salariale. Dans tente ans. il y aura toujours des inégalités, si nous n'agissons pas. Il n'y a eu aucun changement pour les femmes, depuis la gréve du 14 juin», poursuit le Valaisan. Ses propositions reprennent dif-férents projets initiaux du Consell fédéral. La première de-Ses propositions reprennent dif-fèrents projets initiaux du Conseil fédéral. La première de-mande que les entreprises soient tenues d'effectuer une analyse de l'égalité des salaires à partir d'une effectif de cinquante personnes. Le gouvernement avait proposé ce nombre pour respecter la co-hèrence par rapport à d'autres lé-gislations (loi sur la participation,



MATHIAS REYNARD. Selon le socialiste valaisan, «sans véritable effet, la nouvelle loi n'incite pas à respecter l'égalité salariale.»

ordonnance relative à la loi sur le ordonnance relative à la loisur le travail...). Avec ce seuil, l'obliga-tion ne concernerait que 2% des sociétés mais s'appliquerait à 54% des employés. Pour le conseiller national, il semble logique qu'une loi si essentielle ait un impact sur la majorité des travailleurs.

Au moins cent salariés

Au moins cent salaries
La révision de loi qui entrera en vigueur cet été prévoit, elle, une obligation d'examen des salaires, tous les quatre ans, pour les firmes comptant au moins cent collaborateurs, sans comptabiliser les apprentis. Si ces dernières ser les apprentis. Si ces dernières refusent d'effectuer ces analyses et de respecter la législation, au-

cune sanction n'est prévue. La cune sanction n'est prévue. La deuxième proposition de Mathias Reynard porte sur l'établissement d'une liste noire accessible au public des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale «Cette liste se baserat sur ce qui se fait déjà en matière de travail au noire, précise le socialiste. Elle porterait notamment sur les entre l'accessible de l'accessible d treprises récidivistes. A l'heure actuelle, le Secrétariat d'Etat à actuente, le Secretariat d'Etat a l'économie (SECO) établit déjà une liste des sociétés qui ne rem-plissent pas leurs obligations lé-gales en matière de lutte contre gales en matière le travail au noir

Une autre initiative parlemen-taire veut fixer, dans le texte de

loi, une amende de 40,000 francs loi, une amende de 40.000 francs un maximum pour les entreprises qui récidivent en matière d'inégalité salariale. Elle émane de la conseillère nationale socialiste, Min Li Marti. «Il est choquant que des compagnies qui violent sciemment la loi sur l'égalité en discriminant les femmes n'aient tiete à assiaine. rien à craindre. Mon texte veu toutefois leur laisser suffisam ment de temps pour agir», sou-ligne la Zurichoise. Et de rappeler que l'égalité salariale demeurait l'une des principales revendica-tions des milliers de femmes qui tions des milliers de femmes qui sont descendues dans la rue le 14 juin dernier. «Ce principe est d'ailleurs inscrit dans la Consti-tution depuis près de quarant ans», précise-t-elle. A ses yeux, il est indispensable d'avoir des meest indispensable d'avoir des mesures contraignantes pour les so-ciétés qui ne veulent pas volon-tairement régler ce problème. L'Islande dispose par exemple déjà de sanctions dans a législa-tion. Mais pourquoi avoir fixé l'amende à 40.000 francs au maximum?-Il s'agit du montant maximal pour les violations des mesures d'accompagnement (loi sur les travailleurs détachés)», ré-pond la parlementaire.

pond la parlementaire. Mathias Reynard se montre, lui aussi, favorable à ce projet: «Le Parlement vaudois a voté à l'unaramment vaudois a vote à l'una-nimité pour des sanctions, lorsqu'il s'est prononcé en faveur d'une initiative cantonale à ce su-jet. Au Parlement fédéral, décision a été prise de ne rien faire. Or les familles sont aussi tou-chées par les injustices ayant trait aux salaires». Les femmes ga-gnent en effet 7,7 millairds de francs de moins que les hommes chaque année en Suisse, dont près is milliards sont c comme de la pure discrimina

Réduire les bonus

Réduire les bonus
Différentes études démontrent
par ailleurs que l'inégalité salariale augmente massivement dès
la naissance du premier enfant.
«Dans notre société, on attend
toujours des femmes qu'elles assument la responsabilité principale des soins à domicile et aux
enfants, dénoue Min Li Morsi
enfants de lique Min Li Morsi
e pale des soins à domicile et aux enfants», deplore Min Li Marri. Pour elle, l'instauration d'un congé parental contribuerait à lutter contre cette représentation, tout comme la possibilité offerte par certaines entreprises de tra-vailler à temps partiel. Des recherches indiquent également que les inégalités de salaire sont plus importantes dans les postes de cadre En matière de bonus, les femmes sont notamment metallsées. Il Faudrait donc les

nus, les femmes sont notamment pénalisées. Il faudrait donc les éviter ou les réduire au maximum, selon la conseillère nationale «Les entreprises ont d'aileurs tout à y gagner. Des économisses ont montré que ce système de bonification est contre-productif et démotivant», signale t-elle. ■

Un argument incontestable en matière de recrutement

Vaudoise Assurances est l'une des rares entreprises suisses à avoir décroché un certificat de bonne conduite en matière d'égalité salariale. Au côté d'une vingtaine de sociétés, la compagnie est certifiée Equal-Salary depuis novembre 2018. Pour sa cheffe de ser-vice Gestion & Relations huvice Gestion & Relations humaines, Jasmin Ohnmacht, cette certification a permis d'engager davantage de femmes. Celle qui est en charge des questions de mixité auprès de l'assureur se montre par ailleurs ouverte à l'idee d'amender les entreprises fautives. Interview.

Pourquoi avez-vous voulu décrocher le label

decrothe le label
Equal-Salary?
En adequation avec l'identité
mutualiste de la Vaudoise et
desse valeurs, certe distinction
certifie que nous appliquons
une politique d'égalité des
chances et nousconfère un argument incontestable en matière de recrutement et de fidélisation de nos employés.
Nous disposons de cette certification depuis novembre
2018. Chaque année EqualSalary refait une enquête.
Cette certification a été obte-



JASMIN OHNMACHT. «Entre fin 2018 et fin 2019, nous avon: pu engager une trentaine de femmes.»

nue au terme d'une démarche volontaire comprenant l'ana-lyse des données salariales lyse des données salariales anonymisées et des audits en entreprise auprès des members de la direction et d'une centaine de collaborateurs. L'engagement de la direction envers l'égalité salariale et l'intégration des pratiques d'équité salariale dans la politique et les processus RH anisi que la perception par le personnel de la politique salariale de la politique salariale de l'entreprise ont été examnés lors des entretiens d'audit. Entre fin 2018 et fin 2019 nous avons pu engager une trentaine de femmes supplé-

Avez-vous récemment procédé à une analyse des salaires au sujet de l'égalife êntre les hommes et les femmes? Pour maintenir la certification de 2018, nous avons fait la même analyse en novembre 2019. L'écart salarial imputable au genre a été estimé par l'auditeur externe comme

très bon étant de l'ordre de 1% spécifiquement dans le cadre de la revue de salaire annuelle.

Combien de personnes employez-vous? Et combien de femmes? A fin 2019, nous employions

A fin 2019, nous employions 1192 collaborateurs internes répartis entre 585 hommes et 607 femmes. Les équipes de vente dites externes sont qua-siment exclusivement masculines, comme dans l'industrie de l'assurance en général. Tout confondu, nous avons 1632 collaborateurs.

Seriez-vous favorable à l'idée d'amender les entreprises qui

d'amender les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les hommes et les femmes? C'est une solution qui pour-raitêtre envisagée pour inciter les entreprises à ne pas faire de différences.

Etes-vous favorable à Etes-vous favorable à l'établissement d'une liste noire des entreprises mau-vaises élèves en la matière? L'accès aux marchés publics pourraitêtre conditionné à ce critère. III

Pas mettre la charrue avant les bœufs

Toutes les initiatives exigeant une réglemen routes les influatives exigeant une regiernen-tation plus poussée de la politique salariale ont été refusées par la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national. Par 13 voix contre 12, cette commission a toutefois décidé d'élaborer elle-même une initiative afin d'obliger les employeurs concer-nés à transmettre à la Confédération les résulinitiative afin d'obliger les employeurs concer-nes à transmetre à la Confideration les résul-tats de leur contrôle de l'égalité salariale «Une telle mesure permettrait de procéder, le cas échéant, à des adaptations de la loi sur la base de ces récultats, cért-le de lansa sprise de po-sition. Pour l'Union patronale suisse (UPS), il est choquant de constater qu'avant même l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions et sans aucune expérience de leurs effest, des parlementaires se mobilisent dègli en faveur de nouvelles interventions dans la politique salariale des entreprises. La faitier ef era réso-lument campagne contre elles. Une enquête de M.I.S. Trend montre que 38% des entre-prises estiment que la surveillance des salaires devarit s'étendre aux sociétés de moins de 50 personnes. Les entreprises ont malgre tout cer-taines revendications quant à l'introduction de tels contrôles, selon cette étude. Elles sou-haitent notamment qu'une seuil de tolérance soit pris en compte, qu'elles puissent expliquer les differences salariels, que ces contrôles soient pris en charge par l'Etat, qu'ils n'aient les différences salariales, que ces contrôles soient pris en charge par l'Etat, qu'ils n'aient pas lieu trop souvent (entre trois et cinq ans), qu'aucune sanction ne soit prise en cas de discrimination, qu'elles ne soient pas tenues de corriger les inégalités dans un délai imposé et qu'elles aient un choix libre de la méthode m